

N° CG 2007/I-9<sup>e</sup>/02  
Séance du 14 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

**BUDGET PRIMITIF 2007  
INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE  
(POLITIQUE H01 INSERTION)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi du 6 Janvier 1986 précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> Décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 Décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la loi d'orientation n° 98-675 du 29 Juillet 1998 relative à la loi de prévention et de lutte contre les exclusions,
- VU la Loi n° 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- VU le Décret n° 2005-242 du 17 Mars 2005 relatif au Contrat d'Avenir, au Contrat Insertion-Revenu Minimum d'Activité et modifiant le code du travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Politique de la Ville et Insertion du 22 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

❖ Adopte les orientations générales du rapport Politique de la Ville, Prévention et Insertion avec ses annexes qui portent sur les actions détaillées dans la délibération et les tableaux joints,

❖ Inscrit les crédits suivants :

**2 448 024 €** pour les actions de prévention spécialisée,

**97 240 €** pour la prise en charge du fonctionnement de l'association Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta,

**30 500 €** pour les actions Ville, Vie, Vacances,

**40 000 €** pour l'abondement du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires,

**300 000 €** pour le Fonds d'Aide aux Jeunes,

**43 000 000 €** pour le paiement de l'allocation RMI,

**3 493 845 €** pour la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion, somme qui sera répartie lors de l'examen des projets en Commissions Permanentes,

**1 355 280 €** pour les organismes d'insertion qui ont des conventions en cours ou renouvelables par tacite reconduction, dont la liste est jointe en annexe à la délibération,

**130 000 €** pour les organismes d'insertion bénéficiant d'une subvention d'équipement, dont la répartition sera effectuée après examen des dossiers en Commissions Permanentes,

**64 000 €** pour le financement des postes de secrétariats Commissions Locales d'Insertion,

**61 000 €** pour le financement des projets CLI, dont la répartition sera effectuée après examen des dossiers en Commissions Permanentes,

**67 881 €** pour le financement du Programme Social Thématique,

**50 000 €** pour les secours,

**21 678 €** pour diverses autres participations,

**2 657 000 €** pour la mise en oeuvre du dispositif Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité, selon la répartition figurant en annexe,

**3 018 500 €** pour la mise en oeuvre du dispositif Contrat d'Avenir, selon la répartition figurant en annexe,

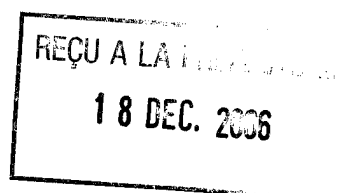
**92 000 €** au titre de l'intervention du Conseil Général dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS),

**250 200 €** pour le financement du fonctionnement des Centres Socio-Culturels pour l'année 2006 selon les modalités prévues au rapport et la répartition des subventions figurant en annexe,

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions et avenants mentionnés dans le rapport et dans la délibération, avec ses annexes et tableaux joints,
- ❖ Autorise le versement des participations correspondantes mentionnées au rapport et dans la délibération, avec ses annexes et tableaux joints,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles en cours d'année ainsi que pour le renouvellement des aides, notamment aux structures d'insertion,
- ❖ Valide les fiches du Règlement Départemental d'Aide Sociale figurant en annexe du présent rapport.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions



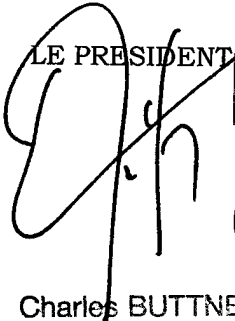
LE PRÉSIDENT


Acte certifié exécutoire

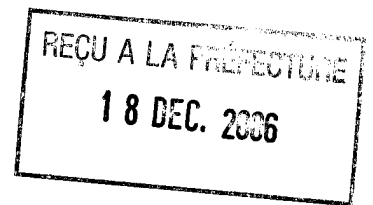
Réception par le Préfet 18 DEC. 2006

Pour le Conseil Général 29 DEC. 2006

Pour le Conseil Général  
délégation

  
Charles BUTTNER

  
Ludovic LIONS  
2/2



**BUDGET PRIMITIF 2007  
INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE  
ANNEXE À LA DELIBERATION**

**I - L'insertion des jeunes en difficulté**

➤ **Les clubs et services de prévention :**

<b>Clubs et services de prévention</b>	2 448 024 €	<p>Inscrits pour le fonctionnement des 6 associations de prévention spécialisée, pour la mise à disposition d'un éducateur spécialisé à mi-temps pour la classe-relais.</p> <p>Le subventionnement de 2 postes d'éducateurs spécialisés dans les collèges (à la Ville de Mulhouse), frais de rémunération exclusivement.</p> <p>Le subventionnement de 3 postes d'éducateurs spécialisés et/ou d'assistants sociaux au profit de la Ville de Mulhouse pour la création d'une équipe de prévention spécialisée municipale (Quartier Drouot).</p> <p>Validation des projets de missions 2007 des associations de prévention spécialisée et de l'avenant n°3 du contrat de mission relatif à la classe-relais.</p> <p>Délégation à la Commission Permanente pour le versement du solde des subventions, et les futures créations de postes, suite au redéploiement des centres socio-culturels.</p>	Politique H011 Chapitre 65 Env. 61492
--	-------------	--	---

➤ **L'Ecole du Cirque :**

<b>Piste Achille Zavatta</b>	97 240 €	<p>Pour le financement de 4 postes (3,5 ETP) de personnel éducatif et la participation aux frais de fonctionnement. Convention en cours (2005-2006-2007).</p>	Politique H011 Chapitre 65 Env. 80404
------------------------------	----------	---	---

➤ **Les opérations Ville, Vie, Vacances :**

<b>VVV</b>	30 500 €	Inscription des crédits. Délégation à la Commission Permanente pour approbation des projets susceptibles de bénéficier de la subvention départementale, et autorisation du versement des subventions correspondantes.	Politique H011 Chapitre 65 Env. 2758 Env. 13512
------------	----------	--	--

➤ **Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires :**

<b>FIVS</b>	40 000 €	Inscription des crédits. Délégation à la Commission Permanente pour approbation des projets susceptibles de bénéficier de la subvention départementale, et autorisation du versement des subventions correspondantes.	Politique H011 Chapitre 65 Env. 18389 Env. 75672
-------------	----------	--	---

➤ **Le Fonds d'Aide aux Jeunes :**

<b>FAJ</b>	300 000 €	Intervention du FAJ et frais de gestion du fonds. Délégation donnée à la Commission Permanente pour la validation de la convention avec les 2 Missions Locales.	Politique H011 Chapitre 65 Env. 3956
	98 480 €	Recettes : compensation de l'Etat.	Politique H012

➤ **Le soutien à Locacycles :**

<b>Locacycles</b>	45 750 €	Convention en cours pour les années 2006-2007-2008. Autorisation de verser les sommes correspondantes.	Politique F027 Chapitre 65 Env. 86789
-------------------	----------	---	---

**II - Les actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du RMI et le paiement de l'allocation**

<b>Politique RMI</b>	48 243 684 €	Crédit global.	Politique H012
	34 828 565 €	Dont 34 000 000 € au titre de la compensation de l'Etat.	Politique H01

➤ **Le fonctionnement du dispositif et le renouvellement des participations aux organismes d'insertion :**

<b>Allocation RMI</b>	43 000 000 €	Paiement à la CAF et à la MSA.	Politique H012 Chapitre 015 Env. 61980
-----------------------	--------------	--------------------------------	--

<b>Politique d'insertion</b>			
Organismes d'insertion sociale ou professionnelle	3 493 845 €		
Conventions en cours :		Renouvellement et attribution des participations et acomptes de 50 % sur les postes, 50 % au second semestre sur justificatifs (attestation d'emploi, fiches de paye...), aux organismes ayant des conventions en cours avec le Département.	
Travailleurs sociaux Ville de Mulhouse	162 480 €		Politique H012 Chapitre 015
Ciarem RMI	370 000 €		
Espoir Colmar	380 800 €		
ANPE	426 000 €		
Actilog	16 000 €	Autorisation de procéder au versement de la participation à Actilog, conformément aux termes de la convention de partenariat figurant dans le rapport 4 <sup>ème</sup> Commission et de signer la convention correspondante.	
Aide à l'équipement	130 000 €	<p>Equipement RMI au profit des organismes d'insertion.</p> <p>Participation à hauteur de 25 % de l'équipement, avec un plafond de 16 000 € sur deux ans.</p> <p>Délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ce crédit en cours d'année.</p>	Politique H012 Chapitre 204
Secrétariats CLI	64 000 €		Politique H012 Chapitre 015
Projets CLI	61 000 €	Délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ce crédit en cours d'année.	Politique H012 Chapitre 015
PST	67 881 €	Voir rapport 4 <sup>ème</sup> Commission "Politique de l'Habitat, Aide à la Pierre, Insertion par le Logement".	Politique H012 Chapitre 010
Secours		Aide à la mobilité, garde d'enfants.	Politique H012 Chapitre 015
Secours RMI	15 000 €	Equipement professionnel et aide à la formation.	
Secours transport	11 500 €	Voir fiche E3 RDAS en annexe du présent rapport.	
Secours régie	23 500 €		
Autres participations	21 678 €		Politique H012 Chapitre 015
<b>TOTAL</b>	<b>5 243 684 €</b>		

<b>RMA</b>			
Allocation RMI	2 200 000 €	Paiement à la CAF et à la MSA.	Politique H012 Chapitre 015
Frais de gestion	7 000 €	Paiement à la CAF et à la MSA.	
Marché	435 000 €	Paiement du marché public aux prestataires RMA : CIAREM, Contact Plus et le groupement ANPE, CCI Sud Alsace, AFPA.	
Fonds de formation	15 000 €	Paiement à la CAF et à la MSA.	
<b>TOTAL</b>	<b>2 657 000 €</b>		

<b>Contrat d'Avenir</b>			
Aide forfaitaire	3 000 000 €	Paiement à la CAF et à la MSA.	Politique H012 Chapitre 015
Frais de gestion	18 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 018 500 €</b>		

### III – Le soutien à l'emploi dans le secteur non marchand

<b>Dispositif 7 CET</b>			
Acife	280 000 € (coût du poste)	Conventions en cours pour les années 2006 – 2007 – 2008.	Politique F027 Chapitre 65
Adesion			
Contact Plus (2 CET)	35 000 € (frais kilométriques)	Ces crédits sont inscrits à la politique F027, dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique.	
Paio Thur Doller			
Réagir Emploi Formation			
Semaphore Sud Alsace			

### IV – La Politique de la Ville

<b>CUCS</b>	92 000 €	Inscription des crédits. Délégation à la Commission Permanente pour la signature des CUCS avec les différentes collectivités volontaires.	Politique H012 Chapitre 65
-------------	----------	--	-------------------------------

## V – Les Centres Socio-culturels

<b>Territoire de Mulhouse</b>	
Bel Air	15 268 €
Brustlein	18 344 €
Côteaux	20 528 €
Lavoisier	10 060 €
Drouot	16 988 €
Papin	11 244 €
Pax	19 740 €
Porte du Miroir	11 360 €
Wagner	15 420 €
<b>Europe COLMAR</b>	<b>12 048 €</b>
<b>Autres</b>	
Cernay	16 000 €
Illzach	8 000 €
Masevaux	6 400 €
Rixheim	16 000 €
Saint-Louis	8 000 €
Ste-Marie-aux-Mines	16 000 €
Thann	8 000 €
Wittelsheim	4 800 €
Wittenheim	16 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 200 €</b>

## VI – Le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS)

Dispositif Départemental d'Insertion	Fiche E1
Allocation RMI	Fiche E2
Aides financières RMI	Fiche E3
FAJ	Fiche E5
Prévention et l'inadaptation sociale de l'enfance et de la jeunesse	Fiche E6
Projets locaux d'insertion	Fiche E7
CI-RMA	Fiche E8
Contrat d'Avenir	Fiche E9
Aides Départementales aux structures d'insertion	Fiche E10
	Validation des fiches jointes en annexe du présent rapport.